

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/06/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Pour : 7

Contre 0

Abstentions : 0

Date de convocation

02/06/2021

Date d'affichage

02/06/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

16/06/2021

et publication du :

16/06/2021

L'an deux mille vingt ET un, le onze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. KLEIN Joël.

Etaient présents :

M. BAJOLET Claude, M. CALOT Florian, Mme CALOT Amélie, M. GRANJEAN Cédric, M. JANOT Christian, M. KLEIN Joël, M. LANEQUE Gérard, M. MELIN Julien, M. PICARD Guillaume, M. TOUSSAINT Marc

Procuration(s) :

M. OESCH Benjamin donne pouvoir à M. KLEIN Joël

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. OESCH Benjamin

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CALOT Amélie

Numéro interne de l'acte : 20210611_09

Objet : Projet éolien

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

M. OESCH Benjamin, M. PICARD Guillaume, M. JANOT Christian et Mme CALOT Amélie, conseillers municipaux mais également propriétaires et/ou exploitants de terrains potentiellement concernés par le projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le projet.

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société RWE Renouvelables France va édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

Considérant que la société RWE Renouvelables France a donc demandé à la commune de lui louer le(s)dit(s) terrain(s) et de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que la société RWE Renouvelables France devra joindre, à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et/ou parcelles occupés par le Projet.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet ainsi qu'une note de synthèse exposant les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et de l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc Eolien.

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 16/06/2021 à 10h58

Référence de l'AR : 055-215500851-20210611-20210611_09-DE

Affiché le 16/06/2021 - Certifié exécutoire le 16/06/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune sur les sections cadastrales 085 ZA et 417 085 ZD et ZE et engage la société RWE Renouvelables France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société RWE Renouvelables France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que dans l'avis relatif aux conditions de remise en état du site ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que l'avis de remise en état correspondants aux parcelles et/ou chemins concernés.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BROUSSEY-RAULECOURT
Le Maire,


